RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis adopté à la séance plénière du 22 septembre 2020

Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Déclaration du groupe de l'UNSA

Nous revoici devant cette assemblée sur le sujet de l'avenir de la recherche et du de son projet de Loi de programmation pluriannuelle actuellement en cours de discussion à l'assemblée. Le texte de loi initial a été enrichi des discussions et échanges avec les acteurs, notamment syndicaux et des améliorations notables pour les personnels sont à acter.

Cette loi, destinée à pallier la faiblesse de l'investissement de l'État au cours des années passées comprend des mesures conséquentes d'urgence nécessaires, pour maintenir notre système de recherche, mais ne permet pas un réel changement de cap. En effet, la durée : 10 ans, et la faible progressivité des premières années d'investissements, en affaiblit la portée. L'UNSA revendique une concentration plus forte des moyens sur une durée resserrée à 7 ans.

Mais outre les ajustements budgétaires, l'avis présenté se prononce et nous interroge sur un périmètre bien plus large :

- Quelle ambition se donne le pays ?
- Quelle stratégie, quelle politique sectorielle ?
- Quel système d'élaboration, de formation et de transmission du savoir propres aux travaux de recherches et quel apport de la recherche aux questionnements de notre société ?
- Quelle place laissée à une recherche qui cherche, à qui on laisse le temps de chercher ?

Une terrible incompréhension s'est transformée en cercle vicieux où les instruments dits de stimulation : triple évaluation et sélectivité des postes et sujets, course à l'échalote d'un poste stable et de budgets pour financer personnels et matériels, dans la recherche publique, sont justement les instruments de sa déstabilisation, de son empêchement à viser loin.

Le débat qui agite le milieu universitaire sur la délivrance du titre et/ou du grade de docteur illustre bien les atermoiements que notre modèle français. Celui-ci concentre ses attentions sur les écoles et notamment les grandes écoles, à contre- courant du milieu de la recherche internationale attentives et reconnaissant la valeur de nos thésards et doctorants, post doctorant voire post-post-post doctorant car les accueillant de plus en plus, tissant des réseaux précieux, y compris dans d'autres domaines que les mathématiques qui ont certes le bon gout de ne pas être gourmand en moyen.

Quel message est ainsi adressé aux étudiants universitaires mais aussi à ces ingénieurs qui passionnés font le choix et souvent avec succès de passer leur doctorat, quitte à se « déqualifier » selon certains. L'Université doit être reconsidérée, la transmission du savoir et des aptitudes à envisager, expérimenter le nouveau, sont à la base de la société de demain. L'UNSA revendique que cette loi s'accompagne d'une loi de programmation de l'université.

A l'heure où nous parlons souveraineté dans les secteurs stratégiques telle la santé, la défense, le numérique, à l'heure où les questions environnementales ont besoin du savoir, stopper la situation de dépérissement de la recherche publique est une démarche que nous pouvons que saluer, tout en s'inscrivant dans la volonté d'une ambition plus structurante. L'UNSA a voté l'avis.